



Cérémonie des traités de 2024
Renforcer le régime conventionnel multilatéral
Rapport journalier

Mardi 24 septembre 2024

Aujourd'hui, quinze (15) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par douze (12) États ; un (1) État a été représenté par son **Chef d'État**, neuf (9) États ont été représentés au **niveau ministériel** et deux (2) États ont été représentés à un **autre niveau**.

Au total, une (1) acceptation, une (1) adhésion, cinq (5) ratifications et huit (8) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Commerce international et développement

- **Convention des Nations Unies sur les effets internationaux des ventes judiciaires de navires (New York, 7 décembre 2022)** (Signature par la Libye)

Droit de la mer

- **Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, 19 juin 2023)** (Signature par le Botswana, la Côte d'Ivoire, la Jamaïque, le Kenya, le Libéria, et Sao Tomé-et-Principe ; Ratification par les Maldives et Singapour)

Désarmement

- **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017)** (Signature par les Îles Salomon ; Ratification par les Îles Salomon, l'Indonésie et la Sierra Leone)

Environnement

- **Convention de Minamata sur le mercure (Kumamoto, 10 octobre 2013)** (Acceptation par le Libéria ; Adhésion par les Maldives)

